57e ANNEE (6e SÉRIE) N° 8 5 DECEMBRE 1946

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Directeur

F.-M. CATHERINET
Ancien Supérieur du Grand Séminaire de Langres
Codirecteur

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. Le chanoine Jean Rivière. — II. Qui est l'auteur de l'Encyclique *Pascendi ?* — III. Le véritable auteur : le P. Lemius. — VI. Confirmation : témoignage de M. Castagnet. — V. Bossuet et la Bible. — VI. Comment Bossuet lisait la Bible. — VII. Bossuet et Richard Simon. — VIII. Confiance dans la Russie ?

Le *Bulletin de Littérature ecclésiastique* de Toulouse, dans son numéro d'Avril-Septembre 1946 a publié une très curieuse et intéressante étude sur le sujet que voici : *Qui rédigea l'Encyclique Pascendi ?* Il y a là un petit problème d'histoire qui ne laissera personne indifférent, surtout parmi ceux de mon âge, qui ont vécu au temps déjà lointain de l'invasion du « Modernisme », dont l'expansion fut brisée net par l'Encyclique en question.

Mais avant d'aborder l'étude elle-même, nous nous ferons un devoir de rendre un dernier hommage à son auteur. C'est en effet un article posthume, et il est signé de l'un des grands noms de la théologie dans ces dernières années : Jean Rivière.

I

Le chanoine Jean Rivière naquit, le 12 novembre 1878, à Montcabrier, coquet petit village, perché sur l'un des derniers coteaux du Vaurais, qui dominent de leurs futaies et de leurs vignobles, la vaste plaine de Toulouse. Dès sa plus tendre enfance, à l'école primaire et au catéchisme, il révéla des aptitudes si extraordinaires que l'instituteur et le curé — marchant en plein accord, comme cela devrait toujours être — se concertèrent pour décider les parents à l'envoyer au Petit Séminaire de Lavaur. Cette institution était dirigée par le chanoine Cazes, « d'inoubliable mémoire », disent ceux qui l'ont connu. Le petit paysan qui lui arrivait était gauche, fruste et timide. Mais il avait le front réfléchi, l'œil éveillé. L'intelligence fusait à travers le corps. Le maître devina qu'il aurait là un élève hors de pair. Tout de suite en effet, le jeune Rivière prit la tête de sa classe, obtint des notes exceptionnelles aux compositions, enleva en fin d'année tous les prix. Le bon chanoine, fier d'un tel fils, se l'attacha de façon toute particulière et le marqua de son empreinte. Reçu brillamment bachelier-ès-lettres puis ès-sciences, Rivière entra, en 1896 au Grand Séminaire d'Albi, où il fut à la fois l'un des plus fervents et des plus réguliers, et de beaucoup le plus vigoureux étudiant dans toutes les branches du savoir ecclésiastique. Il fut ordonné prêtre, le 24 juin 1901 et aussitôt envoyé à l'Institut catholique de Toulouse, pour y préparer une licence-ès-lettres. Dix mois à peine s'étaient écoulés qu'il enlevait le grade convoité à Bordeaux, avec la mention *bien*. Il revint alors à Toulouse, pour se plonger dans la théologie, il y fut le disciple de Mgr Batiffol, qui n'eut pas de peine à discerner en lui un homme d'avenir. En juin 1904, il était reçu licencié-en-théologie, avec les félicitations du jury. Dès ce moment, il entamait les recherches nécessaires à une thèse monumentale de doctorat.

Tout le monde, — je parle du monde des théologiens — connaît cette thèse mémorable : *Histoire du Dogme de la Rédemption*. Dans l'intervalle, dès octobre 1904, l'abbé Rivière était devenu professeur au Grand Séminaire d'Albi, avec la mission d'enseigner la Théologie fondamentale. Sa thèse fut rédigée dans les temps libres que lui laissait cet enseignement. La soutenance se déroula, à Albi, en mars 1905, dans la grande salle des Exercices, au séminaire. Le jury était formé de véritables maîtres ; qu'on en juge : président, Mgr Batiffol ; assesseurs : le P. Portalié, S. J., l'abbé Saltet, l'abbé Hackspill, qui allait être député au Reichstag un peu plus tard, et l'abbé Brunhes, aujourd'hui Mgr Brunhes, évêque de Montpellier et alors, professeur au Grand Séminaire de Clermont-Ferrand. La discussion fut passionnante d'un bout à l'autre. Le candidat fut proclamé reçu, à l'unanimité, avec la mention *maxima cum laude* [1].

Tout le monde sait comment l'on devient, en quelque sorte, prisonnier de sa thèse. Elle vous accapare, elle vous remplit d'enthousiasme, surtout quand il s'agit d'un sujet aussi palpitant, aussi vaste que celui de l'Histoire du dogme de la Rédemption. Le succès éclatant de son ouvrage poussa le jeune docteur à poursuivre ses recherches dans la même ligne. Il devenait, en 1908, professeur de dogme, il avait aussi, comme tous les directeurs de séminaire, à s'occuper des âmes qui venaient à lui. Mais sans négliger aucun de ses devoirs d'état, l'abbé Rivière mettait sur pied un nouvel ouvrage intitulé : *Le Dogme de la Rédemption*, puis il publiait un beau volume sur *Saint Justin et les Apologistes chrétiens du IIe siècle*. Enfin, il tenait dans la *Revue du clergé français*, la rubrique de la recension des ouvrages de théologie, ce dont il s'acquittait avec une impeccable rigueur scientifique.

La guerre de 1914-1918 ne le détourna que fort peu de ses travaux. Il n'avait pas été soldat. Il fut « récupéré » en 1915, mais affecté, comme infirmier à un hôpital militaire de Paris. Il fut accueilli à Issy, par la communauté sulpicienne, et trouvait là encore plus d'une occasion de poursuivre son apostolat intellectuel.

[1] On trouverait le récit de cette soutenance célèbre, dans le *Bulletin de Toulouse*, de 1905, p. 237-244.

Pour comprendre ce qui va suivre, il faut se rappeler que l'abbé Rivière passait alors pour un esprit plutôt hardi. Notez bien que son loyalisme envers l'Eglise fut toujours sincère et sans éclipse. Quiconque le lisait attentivement, et à plus forte raison, quiconque le fréquentait et l'entendait exprimer le fond même de sa pensée, était à même d'en être sûr. Depuis sa thèse, il n'avait cessé de parcourir en tout sens le champ du dogme de la rédemption. Il en avait fouillé tous les aspects, doctrine, histoire, controverses. C'était comme sa propriété gardée, son bien ou, si l'on veut, son terrain de chasse. Quiconque s'y aventurait était sûr de le trouver sur sa route. Il ne laissait passer aucune inexactitude, à plus forte raison aucune critique, sans une réfutation ou une mise au point, parfois un peu âpre mais toujours judicieusé et instructive. Or, son point de vue s'écartait quelque peu des positions classiques, en ce qu'il s'opposait au juridisme excessif d'un saint Anselme, et cherchait à faire triompher une conception plus spirituelle de l'œuvre du Christ. Il voulait que la *Rédemption*, tout en restant un *rachat*, ne fût pas une sorte de marchandage, mais un acte d'infini amour de la part du Dieu d'éternelle miséricorde, et de la part de son divin Fils. C'était le fond même du mystère. L'Eglise certes n'avait jamais pu l'oublier, la théologie non plus, un Anselme moins que tout autre. Mais dans sa préoccupation de donner une explication du mystère, dans les termes les plus adaptés de son temps, il avait insisté, d'une façon peut-être un peu rude, sur la question de l'équivalence entre le péché et le paiement. On en venait à se préoccuper moins, en ces matières, des pesées d'une stricte balance de la justice divine que de l'immensité de la dilection de Dieu, nous donnant son propre Fils, pour nous sauver et nous rendre le droit d'être appelés ses fils !

Il est sûr que M. Rivière a contribué plus que personne à ramener la théologie à une conception plus profonde et plus belle du grand et adorable mystère de la rédemption. « Il ne serait pas sans intérêt, dit le *Bulletin* de Toulouse, en reprenant ses publications parues sur ce sujet depuis quarante ans, de montrer l'influence grandissante, exercée même sur les opposants, de ces idées qui sont devenues maintenant monnaie courante. »

L'abbé Rivière était tenu en particulière estime par son archevêque, Mgr Mignot, qui était lui-même versé dans les hautes questions théologiques et scripturaires, mais qui mourut en 1918. La même année, en juin, trois mois après la mort du prélat, le Saint-Office publiait une décision concernant l'objet de la vision béatifique du Christ. Le nouvel archevêque y vit à bon droit la censure des opinions émises par l'abbé Rivière dans trois articles du *Bulletin* de Toulouse ; la sentence reproduisait en effet les propres termes dont s'était servi le théologien ; la direction du *Bulletin* fit immédiatement connaître publiquement son désaveu et sa soumission [2]. Il était bien délicat, après cette condamnation, de rendre à l'auteur de ces articles sa chaire de dogme au Grand Séminaire. Il fut envoyé, comme aumônier à Oullas, dans le Tarn. Il y était, en quelque sorte, en disponibilité.

[2] Seul, l'*Ami* (1919, p. 869-875) a donné sur cette affaire, des renseignements précis et certains sur lesquels le silence a été gardé partout ailleurs.

Or, justement, le gouvernement français et l'autorité ecclésiastique prenaient les mesures nécessaires pour maintenir en exercice la Faculté de théologie catholique à l'Université de Strasbourg. Le nom de l'abbé Rivière était dès lors assez connu pour attirer l'attention. En octobre 1919, il arrivait à Strasbourg, en qualité de professeur de fondamentale. Parmi ses collègues, on distinguait Mgr Amann, qui prendrait, en 1922, la succession de M. Mangenot, à la tête du *Dictionnaire de Théologie catholique* et qui cumule actuellement (depuis la mort de Mgr Martin, lui aussi professeur de la première heure à Strasbourg) cette direction importante avec celle de l'*Histoire de l'Eglise* de Martin-Fliche. L'abbé Rivière resta 17 ans à la chaire de Théologie fondamentale, qu'il n'abandonna qu'en avril 1946. Pendant la récente guerre, la Faculté était repliée à Clermont-Ferrand, ce qui ne changea rien à ses programmes. Le chanoine Rivière cumulait cependant la fondamentale et le dogme, depuis l'élévation de Mgr Gaudel au siège de Fréjus.

Il était rentré, malgré le mauvais état de sa santé, à Strasbourg, en novembre 1945. Mais la fatigue et l'usure précoce s'accentuèrent si vite qu'il dut demander sa retraite, et l'obtint le 30 avril. Il n'eut pas le temps d'en jouir, car trois jours plus tard, la Providence le mettait au repos de son éternité. Il avait quitté Strasbourg, le 11 avril, accompagné par les regrets de ses collègues et de ses étudiants. Arrivé à Château-Thierry, chez un de ses cousins, il parut tellement épuisé qu'il fallut prendre une automobile pour achever son voyage jusqu'à Bourg-Saint-Bernard (Haute-Garonne), où habitaient sa sœur et un de ses neveux. C'est là qu'il mourut le 3 mai dernier.

Voici le portrait du défunt, par un de ses amis, M. Combès :

« L'homme était grand, élancé, vigoureux, comme les chênes de son pays natal. Son visage, aux lignes fortement marquées, paraissait rude et sévère. Mais il ne tardait pas dans l'intimité, à se détendre et à s'éclairer. Son regard était pénétrant et impérieux, mais on y discernait vite des lueurs caressantes. Ses lèvres fines et plissées se prêtaient mal au sourire et il fallait qu'il fût vraiment de bonne humeur pour consentir à s'égayer. Son caractère était droit, franc, rigide, parfois même un peu anguleux, bien qu'il fît tous ses efforts pour arrondir les angles. M. Rivière ne démordait que difficilement de ses idées, prétendait avoir toujours le dernier mot dans les discussions, multipliait dans ses polémiques les boutades malicieuses, les ironies cinglantes, les jugements caustiques... Mais il se rachetait largement de ces défauts par sa bonté, sa générosité, sa serviabilité, sa délicatesse exquise à l'égard de ses confrères, sa fidélité touchante à l'égard de ses amis...

Mais le trait saillant, le trait dominateur de son âme était son intelligence, qui, par son amplitude, son acuité, sa pénétration, sa finesse se classait parmi les plus belles... servie qu'elle était par une mémoire miraculeuse, qui enregistrait au passage et emmagasinait fidèlement les moindres détails de ce qu'il apprenait.

Mais les qualités d'homme chez M. Rivière ne faisaient que rehausser et épanouir la beauté de son sacerdoce. Il était prêtre avant tout, et prêtre pieux, fervent, irréprochable, suivant, dans chacune de ses journées de travail, la règle du Séminaire, accomplissant avec une religieuse ponctualité tous ses exercices spirituels et vivant une vie intérieure qui, pour n'être pas apparente, n'en était que plus profonde. »

C'est donc une belle figure, vigoureuse et originale, que celle de l'abbé Rivière. Et nous ne disons

rien de son professorat. Il était ce qu'on appelle un professeur de grande classe, vivant, clair, incisif, saisissant son auditoire par l'intérêt et la hauteur de son enseignement. Pas toujours commode certes : certains se souviennent encore des mots piquants dont il flagellait sans pitié leur incompréhension ou leur inertie. Mais tous sont pleins de gratitude pour le zèle affectueux qu'il déployait pour ses étudiants, et ils évoquent non sans émotion ses cours si pleins, si drus, si suggestifs [3].

II

Après ce juste hommage à un théologien qui honora notre pays, par sa science, venons-en à l'article que M. Rivière consacre, dans le même Bulletin, aux origines de l'Encyclique *Pascendi*.

« Il faudrait sans doute remonter, dit-il, à l'encyclique *Quanta cura* pour trouver un document romain qui ait eu dans l'opinion, aux remous politiques près, un genre de succès comparable à celui qu'obtint l'encyclique *Pascendi* (8 septembre 1907). »

J'imagine que tous mes lecteurs se souviennent du sujet et même de la date de l'encyclique *Quanta cura*. Ils savent qu'elle émanait du pape Pie IX, qui, après avoir été lui-même, dans les premières années de son long pontificat, un pape « libéral », avait fait de telles expériences au sujet du libéralisme, en avait reçu de si profondes et de si vives déceptions, en avait percé si intimement la malfaisance qu'il n'hésita pas à le condamner comme la grande hérésie des temps modernes, le 8 décembre 1864, en ajoutant à cette condamnation un recueil des erreurs qu'elle atteignait, sous le nom, qui fut tout de suite célèbre, de *Syllabus*.

La condamnation du modernisme fut une mesure assez analogue à celle du libéralisme.

C'est pourquoi la curiosité des journalistes, des publicistes, des historiens, se porta sur les conditions dans lesquelles le nouveau document avait été élaboré. Quel en était l'inspirateur ? Qui avait tenu la plume ? Qui possédait cette maîtrise du sujet, que révélait l'encyclique, où les principaux courants de la pensée contemporaine étaient indiqués, mais de haut, par leurs idées essentielles, en une synthèse d'une vigueur, d'une précision, que bien peu des « modernistes » visés eux-mêmes, gens portés davantage à l'analyse et aux finesses de détail, qu'à la métaphysique de leurs propres conceptions, eussent été capables de réussir ? De toute évidence ce n'était pas le Souverain Pontife lui-même qui avait rédigé un document de cette technicité, d'autant plus, comme le note Schmidlin, dans sa *Papst-Geschichte der neuesten Zeit* (III, 150 et s.) que le pape n'avait pas et ne pouvait avoir les connaissances philosophiques, historiques et exégétiques, nécessaires à une telle rédaction, et que par ailleurs il ne connaissait pas assez les langues étrangères pour lire, en original, les ouvrages des auteurs visés, dont les deux principaux étaient Loisy, en France, et Tyrrel, en Angleterre. On se mit donc à faire des suppositions, et, selon le même Schmidlin on mit en avant les noms du cardinal franciscain espagnol Vivès y Tuto, du bénédictin belge Janssens, du jésuite français Malbranque (*sic*) et de Billot.

Ici, M. Rivière ouvre une parenthèse, en note, pour indiquer que la possibilité et la vraisemblance d'un intermédiaire ou de plusieurs ne peuvent rien enlever à l'autorité du document. Même quand nous saurons qui a tenu la plume, comme on va nous l'apprendre plus loin, il n'en reste pas moins que c'est le pape qui a revêtu le document de son autorité et lui a conféré son caractère canonique et théologique. Tout le monde sait que le pape se fait aider dans l'élaboration de ses actes officiels. M. Charles-Roux, parlant de la rédaction de certaines condamnations graves sous Pie XI, écrit : « Quelle participation directe, personnelle a-t-il pu prendre à leur rédaction ?... Je pense que, *sous son pontificat comme sous ceux d'autres papes*, ces documents fondamentaux, ont été le fruit d'une collaboration entre le Pontife et son secrétaire d'Etat, aidés par des rédacteurs particulièrement versés en théologie, dont les uns ont pu préparer le travail, les autres tenir la plume et soumettre des projets. »

Parmi les noms mis en avant pour la rédaction de ce que Loisy appelait « délicatement » « *la Pascendi* », il y en eut deux qui furent surtout retenus : ceux du P. Billot et de Mgr Benigni. Albert Houtin, écrivant un livre audacieusement intitulé : *Histoire du modernisme catholique* (1913), n'avait pas de doute à ce sujet. Il croyait même savoir que le *minutante*, chargé de mettre la dernière main au texte, sous sa forme latine, avait été Mgr Sardi. A part ce dernier détail, M. l'abbé Brugerette, au tome III de son ouvrage : *Le Prêtre français et la société contemporaine*, était du même avis et écrivait : « A cette œuvre magistrale avaient collaboré, entre autres théologiens, le P. Billot, professeur au collège romain, et Mgr Benigni. » (p. 268).

Loisy lui-même, écrivant ses *Mémoires*, en 1931, se rangeait au même sentiment : « La paternité de la partie doctrinale, disait-il, a été attribuée principalement au P. Billot, S. J., assisté de Mgr Benigni. » Il croyait discerner toutefois que le pape avait opéré en personne « dans la partie disciplinaire ».

Qui était donc Mgr Benigni, que l'on faisait ainsi travailler avec le P. Billot, à la synthèse doctrinale de l'encyclique. ? Né, en 1867, mort à Rome en mars 1934, il était chargé de la *Corrispondenza romana*. C'était donc une sorte de journaliste. C'est probablement pour cela qu'il était connu au *Giornale d'Italia*, qui mit son nom en avant, et précisa même, d'après Michelitsch, que Benigni avait travaillé un an sur la question.

Deux *reporters* français venus, au début de 1908, à Rome, pour « enquêter » sur le modernisme, crurent donc de leur devoir de faire visite à Mgr Benigni. Ils décrivirent, en termes pittoresques, ce « gros homme tout rond comme une boule », qui s'agitait « dans son fauteuil trop profond pour lui, comme un diable dans un bénitier », en remuant « les bras, les jambes, la tête et la langue tout à la fois. »

En réponse à leurs questions, il se défend avec force exclamations d'avoir naguère « bouleversé l'Allemagne » et il ajoute : « C'est comme l'encyclique ! Non, mais croyez-vous, MM., qu'on a

[3] Nous empruntons tous les traits de cette rapide esquisse au groupement de témoignages opéré dans le *Bulletin ecclésiastique de Toulouse*, par le R. P. Ferdinand Cavallera, S. J., son aîné de trois ans, qui professe à l'Université catholique de Toulouse depuis 1909, et poursuit vaillamment ses études sur les enseignements du Concile de Trente.

voulu m'attribuer l'encyclique ! C'est à mourir de rire ! » et de fait, il riait aux éclats ! Mais on pouvait regarder ce démenti comme de pure forme. Des journalistes avisés ne s'en font pas accroire aisément. Nos enquêteurs concluaient, sans se douter de l'énormité de leurs assertions : « Et c'est tout à fait drôle, en effet, *lorsqu'on dit* que celui qui se défend avec tant d'énergie d'avoir fabriqué le libelle contre les modernistes, l'a du moins recopié de sa plus belle écriture et remanié avec soin !

Voilà bien les journalistes ! Il leur faut de la copie, autant que possible un peu *sensationnelle* comme ils disent dans leur langue châtiée. Ils inventent quand ils ne savent pas. Ils parlent de la « belle écriture » de Mgr Benigni, comme s'il s'agissait d'un expéditionnaire quelconque, qui est chargé de grossoyer un acte. Cet acte, lui-même, ils l'appellent un *libelle*, pourquoi pas un *factum ?* Il est vrai que Loisy, dans ses *Mémoires*, ose bien parler du « pamphlet antimoderniste » (II, 567). Nos deux chroniqueurs, Alphonse Séché et Jules Bertaut, ne craignaient même pas de dire, que, tout en recopiant, Mgr Benigni, avait « remanié avec soin » l'encyclique, comme si cette sorte de documents était abandonnée à tous les triturages des copistes !

Donc pour Benigni, on parlait tout à fait en l'air. Pour le P. Billot, c'était autre chose. Ceux qui le connaissaient savaient qu'il était vigoureux adversaire du modernisme, qu'il n'avait pas attendu l'année 1907 pour qualifier d'hérésie les idées de Loisy. — S'il est permis de verser ici aux débats un témoignage personnel, c'est un de mes souvenirs de ce temps-là, — je parle du temps où parurent les petits livres de Loisy, en 1902, — que le P. Billot nous fit plusieurs sorties très vives contre eux et les nota avec sévérité. C'est un autre de mes souvenirs du Séminaire français que pendant quelque temps nous ne parlions que de cela, que nous discutions à perte de vue sur les fameux livrets rouges, que nous les emportions en *passeggiata*, pour les commenter, page à page, et que le R. P. Fraisse, de vénérée mémoire, nous fit une vigoureuse conférence sur ce sujet de brûlante actualité. Aussi, étions-nous disposés, nous les anciens élèves du P. Billot, à admettre qu'il avait été consulté pour l'élaboration de l'encyclique, et même qu'il en avait été le principal rédacteur.

Et pourtant, à y bien réfléchir, avec le recul des années, le P. Billot qui avait des idées métaphysiques et les exposait avec une force très prenante, soit dans son traité de l'Incarnation, soit dans celui des Sacrements, se montrait étonnamment, comment dirais-je, étranger à la science toute contemporaine, qu'il voulait délibérément ignorer, dès qu'il s'agissait de l'histoire du dogme. Il ne voulait rien savoir au-delà de Thomassin ou presque.

C'est donc sans grande surprise, que j'ai appris par l'étude analysée ici, qu'il n'était pour rien dans la rédaction du document pontifical. En 1931, cependant, l'*Action française*, en son numéro du 19 décembre, n'hésitait pas à dire de lui :

« C'était un dialecticien extraordinaire, un merveilleux maître de discipline intellectuelle. Il possédait la scolastique comme peut-être aucun. Ces talents et ce savoir, mais surtout son orthodoxie infaillible persuadèrent au pape (Pie X) de recourir à ses lumières, *habituellement* — c'est moi qui souligne — dans les questions de haute doctrine. *On lui doit la partie substantielle de la fameuse encyclique Pascendi* — souligné par Rivière, — qui a condamné, en le réfutant avec une irrésistible vigueur, le modernisme. Il prit part à d'autres documents célèbres du même pontificat. »

C'était cette fois tout à fait catégorique. Non moins affirmatif, le théologien de Louvain, J. Bittremieux, qui écrivait, en 1932, dans les *Ephemerides theologicæ Lovanienses*.

« Au moment où les modernistes eux-mêmes n'avaient pas encore proposé leurs idées d'une manière systématique et préféraient user de termes voilés et ambigus, *il fallait le génie d'un Billot* pour présenter, en une synthèse succincte, logique et claire, tous les fondements philosophiques du modernisme. »

Il semblait donc que la chose fût acquise. La mention, dans Schmidlin, du P. Malbranque, où l'on pouvait reconnaître, légèrement déformé, le nom du jésuite français Mallebrancq, ne pouvait guère être prise au sérieux. Ce R. P. avait bien donné aux *Etudes*, en 1907, une chronique, mais elle n'avait rien à voir avec l'encyclique et on ne connaît rien d'autre de lui.

III

La question en était là, lorsque, dans la *Croix* du 10 août 1938, M. François Veuillot consacra une notice nécrologique assez longue à la mémoire du P. Jean-Baptiste Lemius, des Oblats de Marie-Immaculée. Et à propos de ce père, l'auteur disait, comme *per transennam* quelques mots de son frère, lui aussi Oblat, et décédé 15 ans auparavant, donc en 1923. Et voici ce qu'il disait :

« Trente années durant, procureur général de l'Institut, il fut, en même temps, près de la Cour romaine, un des théologiens de haute science et de pure doctrine dont les travaux méritent d'être utilisés par le Pape. Et *l'on peut dire aujourd'hui* que l'encyclique *Pascendi* contre le modernisme est due, pour une grande part, à sa collaboration. »

De toute évidence, M. François Veuillot était dépositaire d'une tradition de famille, d'une sorte de secret, qu'il pouvait enfin, trente ans après l'encyclique, et alors que tous ceux qui y avaient pris part étaient morts, livrer discrètement à la publicité.

D'une part Veuillot n'était pas théologien de profession, et cela ne donnait que plus de poids à un sentiment qu'il n'avait pu inventer et ne faisait que rapporter, d'autre part il avait été lié très étroitement au P. Jean-Baptiste Lemius, des Œuvres de Montmartre. Ce qu'il disait de son frère cadet, le P. Joseph, devait reposer sur des confidences directes. Il avait dû connaître aussi ce dernier, personnellement, car il en avait parlé jadis avec précision :

« Depuis longtemps, disait-il, sa science et sa clairvoyance l'avaient fait admettre à l'Académie de Saint-Thomas : dans cette haute assemblée, il fut l'un des premiers, non seulement à dénoncer avec énergie les périls du modernisme, mais encore à en démontrer lumineusement les erreurs. On peut affirmer que les deux importants travaux qu'il y présenta dès avant l'encyclique *Pascendi*, furent considérés, après coup, comme un préambule ou un commentaire anticipé du document pontifical. »

Ce passage se lisait dans un article de la *Libre Parole* du 14-15 octobre 1923, et dans la *Croix*, du 18, peu de jours après la mort du P. Joseph Lemius.

La Revue *Missions*, organe des Oblats, avait à son tour reproduit l'article de Veuillot, dans son numéro de décembre 1923. Il y avait, dans le même numéro de *Missions* une citation très suggestive du cardinal Merry del Val, qui était, on le sait, le secrétaire d'Etat de Pie X.

« Depuis de longues années (disait, du P. Lemius, le cardinal), j'ai été constamment en rapports avec lui, et j'ai pu apprécier son grand talent, ses hautes vertus et les éminents services qu'il a rendus à l'Eglise et au Saint-Siège. Sa mort est une véritable perte pour l'Eglise, et moi, je vois disparaître un ami sincère et dévoué. »

Si l'on rapproche, par la pensée, tous ces textes, ceux de 1923 et celui de 1938, il est aisé de voir que François Veuillot ne parlait pas à la légère, et qu'il avait insinué, dès 1923, ce qu'il affirmait ouvertement, en 1938. A la rigueur, la démonstration serait déjà suffisante. Nous pourrions tenir pour probable, presque comme certain, que le P. Lemius a bien collaboré à l'encyclique célèbre de Pie X.

IV

Jusqu'ici, toutefois, il faut bien reconnaître que l'on n'a qu'une vraisemblance, une forte probabilité, mais pas une certitude. Il est vrai que l'on n'en avait pas tant demandé pour attribuer la rédaction soit au P. Billot, soit à Mgr Benigni ! Mais voici que l'abbé Rivière apporte une confirmation éclatante à l'ensemble des déductions déjà tirées des articles de François Veuillot.

En effet, en 1936, au mois de septembre, donc près de deux avant la révélation de F. Veuillot, l'abbé Rivière avait rencontré, dans les Landes, un prêtre, l'abbé Castagnet, docteur en théologie, aujourd'hui chanoine d'Aire-Dax et curé-doyen de Mugron. Ce prêtre avait fait ses études à Rome et y avait connu le P. Joseph Lemius. Il était du même pays et, comme lui, fils de gendarme. Le P. Lemius avait une vive affection pour son jeune compatriote. Ils avaient maintes fois parlé du modernisme. Le P. Lemius avait été amené à faire connaître au jeune étudiant ses idées, ses méditations habituelles. L'abbé Rivière avait été si frappé de ses révélations qu'il en prit note séance tenante. C'est même justement cela qui lui fit prendre garde à l'article de F. Veuillot, en 1938.

Mais alors, il voulut en avoir le cœur net, et il écrivit à l'abbé Castagnet, pour lui faire renouveler les confidences déjà faites en 1936. La réponse du doyen de Mugron fut catégorique. Elle est datée du 12 février 1939. Elle mérite d'être citée largement ici, comme document historique intéressant :

« Quand l'encyclique *Pascendi* parut, j'eus la certitude que le R. P. Joseph Lemius avait collaboré à sa rédaction. Voici pourquoi :

En 1906, tandis que je préparais mon doctorat à Rome j'avais soumis au P. Lemius quelques difficultés au sujet de M. Loisy et consorts. Le P. Billot, alors professeur à la *Grégorienne*, m'avait fraîchement reçu lorsque, le plus simplement du monde, je lui avais soumis ces mêmes difficultés et ses réponses avaient manqué autant de clarté que de sérénité. Le P. Lemius rit beaucoup quand je lui contai ma mésaventure.

Puis il me dit que, pour répondre victorieusement à MM. Loisy, Laberthonnière et *tutti quanti*, il fallait bien se garder de les suivre sur le terrain des difficultés particulières, parce que, l'une résolue, il était aisé d'en trouver une autre. Il faut, me dit-il, s'en prendre à leur système doctrinal et mettre celui-ci par terre. Il ajouta que, depuis des années, il s'attachait à ce travail de reconstruction et de démolition. Dans tous les livres et articles de ces messieurs, il s'appliquait à relever toutes les assertions doctrinales, surtout quand elles servaient de base à quelque raisonnement. Ainsi, petit à petit, et non sans un grand effort, car ces messieurs évitaient autant que possible de poser des affirmations de ce genre, il était arrivé à faire la synthèse du « modernisme ». Et devant mes yeux émerveillés il fit se dérouler cette synthèse, depuis l'agnosticisme du début jusqu'au pragmatisme de la fin. Cela fait, avec quelques bons arguments philosophiques et théologiques, il ruina tout le système.

Je sus depuis que je n'étais pas le premier devant qui le P. Joseph Lemius s'en prenait ainsi au modernisme. Il avait fait à ce sujet plusieurs conférences à l'Académie de Saint-Thomas, et l'on savait à Rome sa compétence en cette matière, principalement le cardinal Merry del Val, avec qui le P. Lemius avait des rapports assez familiers.

A la lecture de l'encyclique, jugez de ma surprise, en reconnaissant presque mot pour mot l'exposé du modernisme tel que me l'avait fait le P. Lemius. Pour moi ma conviction fut aussitôt que ce travail avait été rédigé ou inspiré de très près par lui. »

Conclusion naturelle et légitime, comme on le voit. Mais l'occasion s'offrit à son auteur de la vérifier plus à fond :

« Or, poursuit-il, en 1908, le P. Jean-Baptiste Lemius, ancien chapelain de Montmartre et frère du précédent, vint à Saint-Sever où j'étais vicaire, pour un Congrès d'Union catholique. L'ayant vu en tête-à-tête, je lui dis à brûle-pourpoint : « C'est votre frère qui a fait l'encyclique *Pascendi !* » — « Comment le savez-vous ? » me répondit-il. Et je lui racontai ce que je viens d'écrire. — « Eh bien ! oui, me dit-il, c'est mon frère qui a rédigé l'encyclique. du moins la partie doctrinale. » Et voici ce qu'il me raconta.

« Peu de temps avant la publication de l'encyclique, le cardinal Merry del Val, chez qui le P. Lemius était en visite, lui présenta un projet d'encyclique, dont la rédaction avait été confiée à un religieux dont j'ignore le nom. « Qu'en pensez-vous ? » dit-il au P. Lemius. Celui-ci lut le texte et répondit : « Je crois que cela ferait plus de mal que de bien ; car le sujet n'est pas traité comme il convient. » — « C'est ce que je pensais, » répliqua le cardinal. Et il continua : « Voulez-vous faire un projet d'encyclique ? »

Avant d'accepter, le P. Lemius demanda d'être mandaté par le Pape. Le cardinal monta dans les appartements de Pie X et revint avec le mandat demandé.

Le P. Lemius rentra chez lui, se mit à sa table de travail et, à la machine à écrire, travailla toute la nuit. Il ne se leva qu'une fois, pour aller consulter une référence. Au matin, le travail était fait : il était rédigé en italien pour le Pape ; ensuite, le Père en fit aussi la version latine. Plus tard le P. Joseph disait à son frère Jean-Baptiste qu'il avait eu l'impression d'écrire sous l'inspiration du Saint-Esprit, tellement les idées et les mots lui venaient aisément. Ne nous étonnons pas trop, sachant ce que nous savons de ses travaux antérieurs.

Le P. Jean-Baptiste ajouta que la partie morale de l'encyclique avait été confiée au cardinal Vivès y Tuto, *persona gratissima* auprès de Pie X. Quand l'encyclique eut paru, le Pape reçut en audience particulière le P. Joseph Lemius et lui remit une médaille d'or, avec son effigie, et, en exergue, les premiers mots de l'encyclique.

Voilà ce que je sais sur la rédaction de l'encyclique *Pascendi*. Mes souvenirs sont extrêmement précis et, comme vous le voyez, mes sources de première main. »

Que veut-on de plus ? Rarement un détail d'histoire a pu être tiré au clair comme celui-ci.

Mais il est intéressant de noter à quel point les conjectures faites au petit bonheur par Houtin,

Loisy, le *Giornale d'Italia* et beaucoup d'autres étaient éloignées de la vérité.

Selon le *Giornale d'Italia*, Mgr Benigni avait travaillé un an sur l'encyclique. Selon Loisy, l'encyclique, parue en 1907, n'était pas « si *jeune* qu'on pourrait le croire ». On n'y trouvait rien en effet qui visât directement les idées de Le Roy, dont le manifeste sur la nature du dogme remontait à 1905. Il y a tout lieu de croire au contraire, que si le manifeste de Le Roy fut négligé, c'est qu'en 1907, il était déjà oublié ou tenu pour négligeable. L'encyclique fut rédigée en une nuit et non en un an. Il semble qu'elle fut publiée peu de temps après sa rédaction, bien que la date de la nuit en question ne nous soit pas donnée.

Le 30 octobre 1907, Tyrrel écrivait dans le *Times* :

« L'auteur (de l'encyclique) en est quelque subtil théologien scolastique, extraordinairement familier avec son sujet, que néanmoins il critique à la lumière de ses propres principes. Si cela n'était pas évident, on serait parfois tenté de croire que c'est l'œuvre d'un traître, passé à l'orthodoxie, tant la peinture qu'il trace du modernisme est séduisante pour tout esprit éduqué. »

Ce témoignage, cité par René Bazin, dans sa *Vie de Pie X* (p. 239), est une bonne preuve de l'exactitude du portrait tracé du modernisme, par le P. Lemius. C'est bien à tort que Schmidlin cite, pour le critiquer, le mot d'un admirateur de l'encyclique, qui y voyait « un monument de clarté et de profondeur ». « Il convient, dit-il, de rejeter ou de restreindre cet hommage enthousiaste ». Tyrrel était plus sincère et plus près de la vérité. Il s'était senti nettement atteint en plein cœur !

Ajoutons cependant que nous aimerions, pour aller jusqu'au bout de nos curiosités, à connaître l'avant-projet du P. Lemius, à le confronter avec le texte définitif, comme nous le faisons, par exemple, pour les différentes rédactions des décrets du Concile de Trente, grâce à la monumentale publication intitulée *Concilium Tridentinum*, éditée par la *Gœrresgesellschaft*. Un jour, il sera peut-être possible de trouver aux archives du Vatican les documents originaux eux-mêmes. Ce qui est sûr, c'est que le texte de deux conférences, prononcées par le P. Lemius, à l'Académie de Saint-Thomas, à Rome, l'une le 14 mai 1905, sur *Les doctrines de Loisy*, l'autre, le 2 mai 1907, sur *Les bases philosophiques de la critique biblique moderne*, toutes deux en italien, et que l'abbé Rivière a eues entre le mains, présente avec l'encyclique « une parenté de fond qui saute aux yeux ». Il y avait eu deux autres conférences du même genre dans l'intervalle de ces deux-là. L'abbé Rivière analyse ces conférences et prouve que c'est bien la même méthode, que ce sont les mêmes idées que l'on retrouve dans l'encyclique.

Bref, nous pouvons tenir pour acquis à l'histoire ce point précis : le rédacteur de la partie doctrinale du célèbre document contre le modernisme, fut bien le P. Joseph Lemius. Et voici, à son sujet, pour finir, quelques détails biographiques.

Il était né au diocèse d'Aire, le 20 avril 1860, d'un père gendarme transféré de Bitche. De ses études faites à Rome, il était sorti docteur en philosophie et en théologie, licencié en droit canon. Il avait été admis à l'Académie de Saint-Thomas, association fondée par Léon XIII, pour le développement des études thomistes dans la Ville éternelle.

Il fut d'abord répétiteur au scolasticat des Oblats, alors qu'il venait de finir ses études. Il en fut un peu après le supérieur. Nommé procureur-général de sa Congrégation auprès du Saint-Siège, en décembre 1894, il devait occuper ce poste jusqu'à sa mort survenue le 2 septembre 1923. Entre temps, il avait été nommé consulteur de la Sacrée-Congrégation des Etudes, en 1888 ; il le fut de la Propagande, en 1908 ; de l'Index, en 1913 ; des Rites, en 1914 ; des Religieux, en 1922 ; de l'Eglise orientale, en 1923. A partir de 1917, il était en outre *qualificateur* du Saint-Office. Il appartenait à ces travailleurs modestes et acharnés, qui fournissent des vies de labeur en partie obscur, mais solide et probe, et se consument comme des lampes ardentes et brûlantes, au service de la sainte Eglise !

Il méritait que son nom passât à la postérité !

V

Pendant que nous tenons le *Bulletin* de Toulouse, et bien que la matière ne nous manque pas dans d'autres revues, je ne résiste pas au plaisir de présenter ici une conférence intitulée *Bossuet et la Bible*, par l'abbé Louis Desnoyers, décédé depuis, mais alors professeur à l'Institut catholique de Toulouse.

Cette conférence avait été donnée, le 16 mars 1928, dans une série destinée à commémorer le troisième centenaire de la naissance du grand orateur français. Le *Bulletin* ne l'a publiée que dans son numéro d'octobre-décembre 1942. Mais... à cette date, il nous a été impossible d'en parler !

Le conférencier commence par faire une remarque qui va loin : à savoir que « la place faite à la Bible dans la chaire chrétienne de nos jours » est véritablement « étroite et modeste ». Le curé de la paroisse explique à ses ouailles l'Evangile du dimanche. Mais on omet à peu près toujours de citer en tête du sermon un texte scripturaire, en rappelant sa référence, en en commentant le contexte, en en développant les divers aspects. Dans le corps de nos sermons d'aujourd'hui, trop peu d'exemples empruntés à l'Evangile, moins encore à l'Ancien Testament, presque jamais la puissante doctrine de saint Paul.

Quelle différence avec le genre de Bossuet ! Ouvrez ses sermons : « C'est une symphonie biblique qui retentit, sonore, harmonieuse et puissante. »

Pourquoi cette différence entre l'orateur chrétien du XVII^e siècle et ceux du XX^e ?

« Il n'y en a qu'une raison, une raison claire et presque cruelle : lui se nourrissait de la Bible ; eux ne savent plus assez goûter l'aliment qui s'y trouve. »

On pourrait ajouter encore que le public chrétien, dont l'orateur sacré est bien obligé de tenir compte, puisque c'est à lui qu'il s'adresse, est encore bien plus étranger à la Sainte Ecriture, que le clergé d'aujourd'hui l'est malheureusement devenu.

Mais ceci est une autre affaire. Revenons à Bossuet. M. Desnoyers va nous dire : 1° comment il lisait l'Ecriture ; 2° comment il en vivait ; 3° comment il voulut la défendre.

« Bossuet avait 15 ans et faisait sa rhétorique aux Godrans de Dijon, lorsqu'une Bible latine de son père ou de son oncle lui tomba entre les mains. Tout de suite il fut ravi par une sublimité qui dépassait de loin tous les mérites de ce qu'il avait

lu jusqu'alors. » Il y avait une sorte d'harmonie préétablie entre son génie naissant et ce lyrisme prodigieux, qui est le propre de la Bible. Seulement, Bossuet était jeune. Son enthousiasme durerait-il ? Il dura. « Epris tout d'un coup, il se donna et ne se refusa plus ; il resta fidèle, fidèle jusqu'à son dernier souffle, à la Bible qui lui avait révélé une part de ses beautés. »

En effet, si on le suit dans ses études ultérieures, on le trouve constamment attaché à la Bible. De sa 15e à sa 20e année, il est étudiant au collège de Navarre, à Paris. Là, tous les matins, de 7 à 9 heures, il recevait deux leçons d'Ecriture-Sainte, la première sur les Epîtres et l'Apocalypse, la seconde sur les Prophètes. Tous les après-midi, non plus au collège, mais à la Sorbonne, il avait encore deux autres leçons : l'une sur les Evangiles, l'autre sur le Pentateuque et les Hagiographes. Avec un tel horaire, on pouvait faire, en cinq ans, le tour de la Bible, ce monde immense d'idées, de richesses, de splendeurs. A côté de nos deux ou trois heures par semaine d'aujourd'hui, quelle différence !

« Et encore, ajoute le conférencier, depuis qu'une certaine érudition s'est arrogé les prérogatives de science unique, combien de maîtres ont imposé à leurs disciples de ces introductions si interminables que, jusqu'à une date encore récente, tous les cours ou presque se passaient, pour l'élève à être introduit dans la Bible, pour n'y pas entrer. »

Mais Bossuet a fini ses études. Va-t-il fermer sa Bible, la reléguer dans un coin, la laisser à la poussière, avec les autres manuels de séminaire ?

Pas le moins du monde. De 25 à 42 ans, il est à Metz. Il est chanoine ; il chante avec régularité les psaumes canoniques au chœur. Mais il ne s'en tient pas là. Il lit fidèlement, il approfondit, il médite sa Bible. Elle est son livre de chevet, son livre de tous les jours et presque de toutes les heures. Il lit la Bible la plume à la main, rédigeant des cahiers de textes scripturaires, composant des notes brèves ou de longues dissertations sur ces extraits et demandant aux Pères de l'Eglise, S. Cyprien, S. Augustin, S. Jean Chrysostome, leurs interprétations. Il n'hésite pas même à demander aux Juifs de la ville les secrets de l'antique synagogue. Il confronte le texte latin de la Vulgate avec le grec. Il s'y complaît tant et si bien qu'il lui arrive de citer le texte grec, du haut de la chaire ! Il est possible qu'il ait commencé alors l'étude de l'hébreu, où du reste il n'excella jamais et ne dépassa pas le stade de la lecture.

Mais le voici à 46 ans appelé à la Cour, en qualité de précepteur du Dauphin. Croyez-vous qu'il va alors abandonner la Bible ? Pas le moins du monde. Il s'y plonge plus que jamais. Il y cherche des synthèses d'histoire, des leçons de haute politique. C'est par la Parole de Dieu qu'il entend former le futur maître du pays.

« Presque tous les jours, dit M. Desnoyers, d'abord à Saint-Germain, puis à Versailles, et cela pendant huit années, il présida une réunion d'esprits distingués et savants titrés, qui s'adonnaient avec lui à l'étude des Livres-Saints et de la théologie. Que ce devait être intéressant et que c'était cordial ! On se réunissait dans les appartements de Bossuet. Sur la table, la Bible était ouverte ; tout à l'entour étaient assis plusieurs ecclésiastiques et quelques savants laïques, occupant pour la plupart divers emplois à la cour ou à Paris, et l'on causait, et l'on discutait. Celui que l'on écoutait le plus volontiers, à cause de sa science, de sa discrétion et de sa promptitude à comprendre, c'était Bossuet, le Père grec de ce petit concile, comme on les nommait avec une sympathie malicieuse. Quelque difficulté sur le texte surgissait-elle ? On recourait à ceux que l'on appelait les « rabbins », orientalistes et hébraïsants, comme l'abbé Renaudot, Herbelot, les frères Veil, deux juifs convertis qui, d'ailleurs, passèrent au protestantisme. Les Pères laïques, La Bruyère, Pellisson, Caton de Court, posaient des questions et discutaient les réponses. Les prêtres, Fénelon, Huet, Mabillon, soutenaient leur sentiment de leur science théologique, et le secrétaire, l'abbé Fleury, annotait la marge de la Bible des explications auxquelles on avait fini par s'arrêter. »

Il est de fait que la réunion d'hommes de cette intelligence et de cette ardeur de savoir avait quelque chose de magnifique ! On n'en finissait plus de raisonner, de discuter, d'échanger des idées, autour du soleil divin des Ecritures. Il paraît que l'on oubliait souvent l'heure du déjeuner, que Bossuet retenait alors tout le monde à sa table, où du reste on mangeait mal, — la cuisinière avait dû laisser brûler les plats en attendant ces messieurs, — mais on oubliait, en continuant la conversation commencée, la maigre chère de l'hôte éminent. A peine le *Benedicite* récité, les discussions reprenaient leur train, et il est probable que la familiarité de la table les rendait encore plus chaudes et plus agressives.

« Bossuet n'était pas le dernier à prendre feu et, selon la manie des intellectuels qui n'ont pas toujours l'escarcelle bien garnie et ne savent guère compter, il s'écriait, les yeux dans les yeux de son adversaire, le bras triomphant et les lèvres souriantes : « Je vous donne cent mille écus — c'était son chiffre consacré, et c'était une somme, à cette date — si mon interprétation de ce passage biblique n'est pas meilleure que la vôtre ! »

Après avoir terminé l'éducation du Dauphin et publié les ouvrages immortels qui se rattachent à cette haute mission, Bossuet vint résider à Meaux, le siège de son évêché. Il avait 54 ans. Il ne fait plus que de rares apparitions dans ces réunions studieuses et douces, qui se continuent sans lui, — car il n'avait pas alors le monopole, certes, de l'amour de la Bible. Mais s'il n'avait plus le stimulant des amis d'autrefois, il gardait toute sa ferveur scripturaire. Il vécut encore 23 ans, et on le trouve encore penché constamment sur la Bible, évidemment inépuisable comme un Océan ! Il rédige pour le public les notes et les ouvrages qu'elle lui inspire. Il la défend contre toutes les attaques, il relit les Pères et les commentateurs. Partout où il va, partout où il réside, il lui faut la Sainte Bible, à la ville, à la campagne, en carrosse, au bureau, à la cour quand il y revient.

« Qui sait même si son attachement au livre divin ne devient pas plus tendre ? On le voit lisant à genoux et tête nue deux chapitres du livre de l'Exode avant d'expliquer le Décalogue dans une église paroissiale, et dans le commencement de sa dernière maladie, s'il se fait lire Horace, il veut qu'on lui lise tout le Nouveau-Testament et *plus de soixante fois l'évangile de saint Jean* ».

On a donc beau être un Bossuet, l'une des têtes les mieux organisées et les plus fournies qui aient existé, on ne croit jamais en avoir fini avec le livre sacré. On dirait que les pages divines, à mesure que nous vieillissons, nous suivent pas à pas, et nous disent, au jour le jour, le mot qu'elles nous réservaient pour tout notre voyage terrestre !

Est-ce que cela n'est pas une leçon, pour nous

prêtres ? Est-ce que Bossuet au surplus ne reprenait pas tout simplement la grande tradition primitive catholique, celle que nous voyons exprimée dans un Chrysostome, un Athanase, un Basile, et chez nos chers latins : Augustin, Cassien, Eucher de Lyon et tant d'autres !

VI

Mais comment Bossuet lisait-il ? Il va nous le dire. En 1671, il rédige une note pour le jeune cardinal de Bouillon, et voici les conseils qu'il lui donne :

« Venons maintenant aux choses.

La première et le fond de tout, c'est de savoir très bien les Ecritures de l'Ancien et du Nouveau Testament.

La méthode que j'ai suivie en les lisant, c'est de remarquer premièrement les beaux endroits qu'on entend, sans se mettre en peine des obscurs. Par ce moyen, on se remplit l'esprit de toute la substance des Ecritures. Car saint Augustin a raison de dire que « les endroits obscurs ne contiennent pas d'autres vérités que ceux qui sont clairs ». Les raisons en sont belles, mais longues à déduire.

Les endroits clairs sont les plus beaux ; et si j'avais à former un homme dès son enfance à mon gré, je voudrais lui faire choisir les plus beaux endroits de l'Ecriture et les lui faire lire souvent, *en sorte qu'il les sût par cœur*. Ainsi on saura, sans doute, ce qu'il y a de plus beau, et après on viendra aux difficultés.

Pour l'Ancien-Testament, je n'ai jamais fait autre chose que lire la version selon l'hébreu, — il veut dire la version de Vatable, par Pagnino, — la conférer avec la Vulgate, prendre le génie de la langue sainte et de ses manière de parler. Vatable seul fournit tout cela dans ses remarques et sa traduction. Quand il se rencontre des difficultés qui ne sont pas expliquées, je conseillerais de passer outre. Car on peut être fort savant sans savoir tout et jamais on ne sait tout dans ce livre. Au reste j'ai connu par expérience que, quand on s'attache opiniâtrément à pénétrer les endroits obscurs avant que de passer plus avant, *on consume en questions difficiles le temps qu'il faudrait donner aux réflexions sur ce qui est clair, et c'est ce qui forme l'esprit et nourrit la piété.* Il faut sans impatience lever une difficulté et puis une autre, mais cependant s'attacher à bien posséder ce qu'on a trouvé de plus clair et de plus certain.

Pour le Nouveau-Testament, Maldonat sur les Evangiles et Estius sur S. Paul, *instar omnium.*

Il ne faut guère lire les commentaires que lorsqu'on trouve actuellement quelque difficulté. Car ils se farcissent beaucoup de choses superflues, et ils ont peut-être raison, parce que les esprits sont fort différents et par conséquent les besoins. Mais, pour trouver ce qui nous est propre, il faut nous éclaircir seulement où notre esprit souffre. »

Je ne sais si l'on peut trouver quelque chose de plus lumineux, de plus sage, de plus pratique qu'un tel programme. C'est bien là que l'on reconnaît ce « génie du bon sens » que l'on s'accorde à trouver en Bossuet. Et comme il sait bien rappeler que l'étude de l'Ecriture Sainte est avant tout une étude vitale, une manducation nécessaire, une prise de nourriture indispensable ! Ah ! comme nous oublions vite que la Sainte Bible est une lettre d'amour que Dieu a écrite à cette petite épouse qu'est notre âme !

Une lettre d'amour se lit avec amour et doit faire palpiter le cœur. Si nous ne vibrons pas, en lisant la Bible, c'est que nous ne la comprenons pas.

C'est pourquoi, il faut que chacun aille droit au texte même, sans s'embarrasser de commentaires qui sont faits pour les spécialistes et qui ne peuvent qu'éclaircir ce que Bossuet nomme « les passages obscurs ». Comme le dit fort bien M. Desnoyers,

« sans doute un commentateur que l'on lit ou un professeur que l'on écoute peuvent vous aider. Mais leur vrai mérite est d'apprendre à leur élève à se passer d'eux, et je ne connais pas de remerciement plus doux au cœur d'un maître que de s'entendre dire : « Vous m'avez appris à lire la Bible ». La bien lire, c'est la saisir, la goûter, la savourer, se l'assimiler comme un aliment de choix et comme un pain des forts, c'est en vivre comme en vivait Bossuet. »

En parlant ainsi, M. Desnoyers ne fait que reprendre une belle parole de Bossuet lui-même, au sujet de la direction des âmes : « Il faut diriger les âmes de façon à leur apprendre à se passer de direction. »

Pour nous montrer ensuite comment la Bible est entrée, en quelque sorte, dans la pensée, dans le tour de main, dans le style de Bossuet, notre auteur cite une page de son célèbre discours sur *l'Unité de l'Eglise*, à l'Assemblée du clergé de 1682. Il n'a pas de peine à retrouver de phrase en phrase des citations textuelles de la Bible, et plus souvent encore des allusions, des applications accommodatices, des tournures bibliques, des images, des comparaisons. Par exemple, il applique et commente magnifiquement le texte du *Cantique des Cantiques:* « *Belle et agréable comme Jérusalem, terrible comme une armée rangée en bataille* ». Il montre comment ces paroles se sont vérifiées dans l'histoire de l'Eglise. Ou encore ce mot du Christ : « *Je tirerai tout à moi !* » ou « *les brebis qui ne sont pas de ce bercail* », ou « *Tue et mange* ».

Il y a dans le style de Bossuet un lyrisme que tous les critiques reconnaissent et admirent. Mais ce lyrisme est tout biblique.

« Puisque l'on est poète de naissance, Bossuet devait sans doute, même sans l'aide de la Bible, écrire en poète. Mais il me semble que son commerce perpétuel avec les grands lyriques des Hébreux n'a pas peu contribué à l'y aider. J'oserais dire qu'à ce contact perpétuel, il était fatal qu'il fût poète. »

A ne voir que ses *Œuvres oratoires*, il n'y a pas moins de 3.000 citations bibliques, dans Bossuet. A titre de comparaison, qu'on nous permette de rappeler que nous en avons trouvé environ dix-huit cents dans Cassien contre quarante-trois mille cinq cent quarante (43.540) dans S. Augustin [1]. Mais les *Œuvres oratoires* de Bossuet ne forment qu'un sixième ou un septième de son œuvre intégrale. Et il faut remarqur qu'en dehors des citations proprement dites, il y a un emploi en quelque sorte constant de l'Ecriture, dans les images ou les tours de phrase.

« Tout ce vocabulaire imagé, toutes ces images fulgurantes, toutes ces scènes terrifiantes d'un Isaïe et d'un Job, les larmes d'un David, et les songes d'Ezéchiel, toute la douceur des évangélistes, et toute l'ardeur de saint Paul s'incorporent à sa langue et à son style et s'y révèlent en métaphores. »

Pour en arriver là, il faut une lente incorporation de l'aliment biblique, tout comme il faut avoir digéré une viande substantielle, pour y puiser de la force pour les muscles au travail.

[1] *Cassien*, t. I, p. 258. (Aux Editions de Fontenelle, 1946).

Avec M. Desnoyers, je trouve saisissant l'exemple que voici du style de Bossuet, en tant qu'emprunté à la Bible. Il s'empare du mot d'Isaïe : « *Bibisti de manu Domini calicem iræ ejus* » (LI, 17) [5].

Et voici comment il le commente :

« Ce breuvage qui enivre les pécheurs, qu'est-ce autre chose que leurs péchés mêmes et leurs désirs emportés, auxquels Dieu les abandonne ! Ils boivent comme un premier verre, et peu à peu la tête leur tourne ; c'est-à-dire que dans l'ardeur de leurs passions, la réflexion à demi éteinte n'envoie que des lumières douteuses : ainsi l'âme n'est plus éclairée comme auparavant ; on ne voit plus les vérités de la religion, ni les terribles jugements de Dieu que comme à travers un nuage épais. C'est ce qui s'appelle dans les Ecritures « l'esprit de vertige » (Isaïe, XIX, 14), qui rend les hommes chancelants et mal assurés. Cependant, ils déplorent encore leur faiblesse ; ils jettent quelque regard du côté de la vertu qu'ils ont quittée. Leur conscience se réveille de temps en temps ; je ne sais quoi leur dit dans le fond du cœur : O piété ! ô innocence ! ô sainteté du baptême ! ô pureté du christianisme !

Les sens l'emportent sur la conscience ; ils boivent encore et leurs forces se diminuent, et leur vue se trouble. Il leur reste néanmoins quelque connaissance et quelque souvenir de Dieu. Buvez, buvez, ô pécheurs ! Buvez jusqu'à la dernière goutte et avalez jusqu'à la lie. Mais que trouveront-ils dans ce fond ? « Un breuvage d'assoupissement, dit ce saint prophète, qui achève de les enivrer jusqu'à les priver de tout sentiment : *Usque ad fundum calicis soporis bibisti et potasti usque ad fæces.* » Et voici un effet étrange : « Je les vois, poursuit Isaïe, tombés dans les coins des rues, si profondément assoupis, qu'ils semblent tout à fait morts : *Filii tui projecti sunt, dormierunt in capite omnium viarum* » : c'est l'image des grands pécheurs, qui, s'étant enivrés longtemps du vin de leurs passions et de leurs délices criminelles, perdent enfin toute connaissance de Dieu et tout sentiment de leur mal. Ils pèchent sans scrupule ; ils s'en souviennent sans douleur, ils s'en confessent sans componction ; ils y retombent sans crainte ; ils y persévèrent sans inquiétude ; ils y meurent enfin sans repentance. »

Est-ce que cette peinture de la lente dégradation de l'âme par le péché, de la descente à l'abîme de l'inconscience et de l'impénitence n'est pas faite de main de maître ? Mais vous avez vu comme tout y est tiré de l'Ecriture, non à la manière factice et déclamatoire d'un Lamennais, dans les *Paroles d'un Croyant*, — un mauvais décalque, souvent presque blasphématoire, — mais par une pénétration intime, profonde, succulente, de la nourriture biblique. Pour en venir à ce point d'utilisation *vitale* de la Bible, une lecture ne suffit pas, il faut une méditation prolongée, il faut une sorte de mastication lente et forte, capable d'extraire tout le nutritif du texte sacré.

VII

Et voici maintenant comment Bossuet eut à défendre la Bible. Au temps même où se réunissait le petit concile biblique, dont il a été question plus haut, il y avait en France un orientaliste, un érudit, un fouilleur sagace des traditions et des bizarreries de la science juive, et qui possédait, lui aussi, les deux Testaments autant qu'homme de son siècle.

« Mais il gâtait ses nombreux mérites par je ne sais quoi de trop sémillant et de trop habile. Il raffolait des discussions, il avait le génie de la polémique. Devant les puissants de l'orthodoxie, prélats, docteurs, censeurs, il courbait volontiers sa souple échine et, profitant d'un geste de bienveillance, prodiguait de très belles promesses. Mais, un jour ou l'autre, s'il ne les tourmentait dans un chapitre entier, c'était dans une petite note d'un gros livre qu'il leur décochait une flèche enrubannée.

Avec les autres, il se lançait dans des disputes interminables où il mêlait un savoir solide mais insolent, des ripostes incisives, d'âpres vétilles, de la forte théologie, de la fière philosophie, des gros mots, des plaisanteries un peu vertes et des éclats de rire sonores. Il changeait de nom, il jouait la comédie du pamphlet, maquillé en docteur en Sorbonne ou en rabbin d'Amsterdam. C'était, si j'ose dire, le boxeur alerte, remuant, sautillant, harcelant, qui ne se trouve jamais où son adversaire assène le coup fatal. Il était Normand d'origine, il appartenait à l'Oratoire, et il s'appelait *Richard Simon.* »

Il devait fatalement entrer en lutte avec Bossuet, d'un esprit si différent ! Et cela arriva en effet, au sujet de la publication par Richard Simon d'une *Histoire critique du Vieux Testament*, en 1678.

Naturellement, le livre avait toutes les estampilles officielles, approbation du supérieur de l'Oratoire, dédicace au roi. Mais quand les bonnes feuilles de la Table détaillée, lancées pour servir de prospectus, tombèrent aux mains de Bossuet, il y découvrit « un amas d'impiétés et un rempart du libertinage » — on sait que ce mot signifiait à peu près « libre-pensée ». L'évêque s'adresse au chancelier Le Tellier, le père de Louvois. Le Tellier lance La Reynie, lieutenant de police. Les sergents de La Reynie courent chez l'éditeur et saisissent l'ouvrage. Richard Simon se justifie dans un mémoire. Il voit deux fois Bossuet et s'offre à réfuter son propre ouvrage ! La Reynie achève son opération, et livre au pilon 600 exemplaires trouvés chez l'éditeur et 700 à la reliure. Mais Richard Simon a plus d'une corde à son arc. Deux ans plus tard, son ouvrage est publié hors de France, à Amsterdam, chez Elzévir, puis il en donne une version latine, une traduction anglaise, des éditions françaises. En sept ans l'*Histoire critique du Vieux Testament*, saisie, retirée, désavouée, pilonnée, a été quand même publiée 5 fois ! L'auteur ne reconnaît, dit-il, que la dernière édition. Cependant, il a été rayé de l'Oratoire. Les protestants l'assaillent à leur tour. Il est réfuté quarante fois, notamment par Jurieu en personne ! Que disait-il donc de si étrange ou de si nouveau ?

Il disait que la Bible est bien un livre divin certes, mais qu'elle a été faite par des hommes. Il fallait donc, disait-il, poser bien des questions à ce sujet. Avons-nous bien le véritable texte ? — Quel est le texte original : hébreu, ou grec des Septante ? — Les Juifs ont-ils bien gardé le vrai texte ? — Comment comprendre que le Pentateuque raconte la mort de Moïse et qu'on dise que c'est Moïse qui l'a rédigé ? — Comment expliquer toutes les imperfections de composition qu'on note dans la Bible, etc., etc.

Bossuet fut irrité de toutes ces questions qui pouvaient jeter le discrédit sur le Livre sacré ! Ainsi quand on commença à déchiffrer les caractères cunéiformes, Renan considéra avec mépris les résultats qui s'accumulaient et que lui, le maître des langues sémitiques, ignorait parfaitement. Il

[5] Traduction de Crampon sur l'hébreu :

Réveille-toi, réveille-toi.
Lève-toi, Jérusalem,
Qui as bu de la main de Jahweh
La coupe de sa colère,
Qui as bu, qui as vidé
Le calice d'étourdissement !

préférait donner son appui aux fantaisies ridicules d'un Gobineau, que de prendre au sérieux des résultats qui le renvoyaient en quelque sorte à l'école. C'est donc bien humain, cela, de s'irriter contre ce qui vous gêne ou trouble vos habitudes d'esprit ! C'est pourquoi, nous ne saurions être surpris de la faiblesse des répliques de Bossuet, cet incomparable génie, aux interrogations subtiles et justifiées, mais étonnantes et énormes d'un Richard Simon !

« Bossuet s'acrocha donc à ses positions, à l'assaut desquelles montait, tout seul encore, Richard Simon. Il les croyait si solides que, chose étrange, il ne semble pas avoir songé à mobiliser ses rabbins du petit concile, des orientalistes réputés, pour tenir tête à l'assaillant, qui brandissait son grec et son hébreu. »

Il n'est pas impossible que ceux-ci aient donné à entendre que Richard Simon pouvait bien exagérer, mais n'avait pas toujours ni complètement tort ! Et il est possible qu'une « ombre d'inquiétude » ait pénétré jusque dans l'esprit de Bossuet. « Et je le voudrais », déclare M. Desnoyers, qui tout en admirant infiniment Bossuet, — comme nous tous, — reconnaît bien qu'ici il fut un peu « faible » dans ses positions. Une fois- n'est pas coutume. Il n'est pas de chêne si puissant qu'il ne soit possible de découvrir une fente à son écorce !

« Plus tard, quand il attaquera les idées de Richard Simon sur la tradition chrétienne et qu'il épluchera sa traduction du Nouveau-Testament, il suivra une méthode parfaite prenant une à une les erreurs de doctrine et les singularités de traduction, opposant un fait à un fait, un texte à un texte, et combattant son adversaire sur son propre terrain et à armes égales »

Mais sur l'Ancien Testament, peu de chose : « un chapitre de huit pages, dans son *Discours sur l'Histoire universelle*, et avec ce titre : « *Les difficultés que l'on forme contre l'Ecriture sont aisées à vaincre par les hommes de bon sens et de bonne foi.* »

Il est entendu que Bossuet n'est jamais banal, qu'il sait ce qu'il veut dire et ce qu'il dit. Mais on doit reconnaître ici qu'il n'a pas réfuté Richard Simon, mais lui a simplement opposé une fin de non-recevoir, et pour ainsi dire « la question préalable » :

« Laissons les vaines disputes, dit-il, et tranchons en un mot la difficulté par le fond. Qu'on me dise s'il n'est pas constant que de toutes les versions et de tout le texte, quel qu'il soit, il en reviendra toujours les mêmes lois, les mêmes miracles, les mêmes prédictions, la même suite d'histoire, le même corps de doctrine, et enfin la même substance. »

Très juste, mais la substance n'empêche pas de chercher à connaître... les accidents !

Au total, Bossuet voulait lire la Bible en croyant, et Simon en savant.

« Mais pourquoi ne les imiterait-on pas l'un et l'autre à la fois ? La critique n'est qu'un préliminaire de la connaissance. Commençons par elle, mais allons plus loin qu'elle. »

S'arrêter à la critique, c'est démolir sans reconstruire ! C'est exceller aux travaux de la guerre et négliger ceux de la paix ! Mais quoi que nous fassions, en cette matière, jamais nous ne saurions mieux faire que de lire la Bible « et en vivre comme la lut et en vécut notre grand Bossuet. C'est là vraiment la meilleure part. »

VII

Pour terminer cette causerie, nous allons nous éloigner considérablement des sujets que nous venons de traiter, et en venir à un thème qui est comme une sorte de nuage sombre que nous ne pouvons chasser de notre horizon, et qui jette son ombre menaçante sur toutes nos études et nos réflexions. Je trouve dans la *Schweizer Rundschau*, une vaillante revue rédigée en allemand et imprimée à Einsiedeln, dans son numéro de septembre 1946, une étude intitulée *Confiance dans la Russie ?* L'auteur de cette étude signe Kyrill Boldirev. Il analyse avec compétence un livre récemment paru à Berne, chez Francke, en 1945, du professeur Fritz Lieb, sous ce titre : « *L'homme russe entre le christianisme et le communisme* » (gros vol. in-8 de 474 p., collection suisse : Homme et Société). L'auteur de ce livre, d'accord avec le penseur russe Nikolas Berdiaev, croit à la possibilité et à la vraisemblance d'une harmonieuse synthèse, dans l'avenir, entre le christianisme bien compris et le communisme convenablement évolué, dans « la démocratie du travail, telle qu'elle a été fondée dans l'union soviétique » (p. 447).

Sans nous arrêter aux considérations sur le passé russe, sur les origines raciales, sur les influences géographiques et historiques par lesquelles le tempérament russe a été construit, ou plutôt écartelé entre l'autoritarisme bureaucratique d'une part, et la douceur chrétienne d'autre part, et sur le « dualisme » qui en est résulté, nous allons tout droit à la réponse au gros point d'interrogation du titre : *Confiance ?* Qu'il soit bien entendu que nous ne partons d'aucun préjugé, d'aucun parti-pris, et que nous ne demandons qu'une chose, qui est de nous entendre avec tout le monde, de rester tout au moins en paix avec tout le monde et de collaborer avec tous ceux qui nous offrent au moins un terrain d'entente et de travail en commun. La Russie est un fait. Elle est un fait immense, inéluctable, patent, aveuglant et oserons-nous dire : quelque peu menaçant et inquiétant. Il le serait moins s'il n'y avait tant de Français qui ont déjà pris leur parti, dans cette direction, et qui sont nos frères, avec qui nous nous heurtons chaque jour, et qui voudraient nous imposer leur option, leur parti-pris, leur manière de voir ! Nous nous raidissons, nous voulons garder notre sang-froid, notre esprit libre, notre foi inaltérée.

Or, quand nous songeons à la Russie, nous ne pouvons pas ne pas y voir un dogme que nous estimons radicalement faux, une doctrine sociale que nous regardons comme dangereuse : la *lutte des classes* au lieu de l'*union des classes ;* le *matérialisme* même assorti de l'épithète obscure de « *dialectique* », tout cela ne nous dit rien qui vaille.

Et pourtant ce n'est pas cela qui est pour nous le pis.

« Ce n'est pas, dit notre article, principalement l'athéisme des dirigeants soviétiques qui rend une collaboration difficile sur le terrain spirituel. Car leur foi ou leur incroyance est affaire entre eux et leur créateur. L'Eglise a fait la preuve à maintes reprises qu'elle peut négocier et maintenir des ententes limitées, même avec des agnostiques et des sceptiques. »

Non, ce qu'il y a de grave, c'est ceci : que le communisme ou le christianisme orthodoxe soit

admis, par les dirigeants, comme doctrine d'explication universelle des choses : *Weltanschauung,* dans les deux cas, la religion ou l'irréligion sont subordonnées à l'obéissance civile, aux buts politiques, aux intérêts russes, en sorte que l'Eglise — qu'il s'agisse de l'Eglise chrétienne ou de l'Eglise matérialiste-marxiste, — apparaît comme à utiliser, à employer, ou à persécuter selon les besoins ou l'utilité de l'Etat !

Ici, l'idée est soumise à la force. L'idée est serve. L'idée est mise en tutelle. Elle n'a de valeur que selon la grandeur russe, l'expansion russe, et non selon la grandeur de l'homme, le bien général de l'homme, l'élévation de l'homme à un niveau supérieur de bonté, de beauté, de lumière, de vertu, de moralité, en un mot de sainteté, au sens le plus général et le plus humain du mot.

Nous sommes nous, chrétiens, des réalistes en même temps que des idéalistes. C'est Jésus-Christ qui nous a appris à *juger l'arbre à ses fruits.* Que la Russie nous apporte une nouvelle sorte d'hommes, plus justes, plus droits, plus consciencieux, plus efficients, plus forts, plus parfaits que ceux de la civilisation matérialiste-libérale, — que nous réprouvons comme le communisme et pour des raisons plus fortes que les siennes, — alors nous nous inclinerons, et nous ne marchanderons pas notre admiration.

On nous dit : mais la Russie a rendu la liberté au christianisme ! Est-ce bien vrai ? Et à quel prix ?

Nous admettons que, dans la lutte à mort engagée contre l'envahisseur allemand, Staline, avec un réalisme génial a mobilisé toutes les forces spirituelles de sa nation, et que le christianisme orthodoxe, heureux de revenir à la vie, après une persécution sauvage, et apportant son concours enthousiaste à l'œuvre de redressement et de libération nationale, s'est montré russe dans toute la force du terme. Nous trouvons fort bien que Staline ait récompensé le christianisme pravo-slave de son patriotisme par certains avantages extérieurs. Le christianisme a pu avoir un concile, il a pu élire un patriarche, rouvrir des séminaires et publier des journaux. Staline a reçu le nouveau patriarche Sergius, après son élection, et deux autres métropolites. L'Union soviétique a délégué auprès de l'Eglise russe un haut fonctionnaire ayant rang de ministre, Karpov, avec les mêmes fonctions, quoi qu'en dise Lieb, que naguère, sous les tsars, le procureur du Saint-Synode, et avec la même conséquence : la totale subordination du patriarchat à la puissance de l'Etat.

Evidemment, l'Eglise russe a acquis une certaine liberté, qui dépasse la simple liberté du culte. On lui a rendu une parcelle de son antique prestige. Les Russes, même fonctionnaires, osent fréquenter les églises. En tout cas, de grands égards sont montrés envers les sommités ecclésiastiques. Quand le patriarche ou son représentant, le métropolite, Nikolas de Kruticy, voyagent, on met à leur disposition un avion spécial ou un wagon-salon. S'ils vont à l'étranger, l'ambassadeur russe du pays visité vient à leur rencontre, offre des dîners et réceptions en leur honneur, les appelle Sa Béatitude, etc., assiste aux offices religieux présidés par eux. Dans le Proche-Orient, des diplomates russes prennent part aux processions, comme jadis ceux des tsars, ils prêtent leur concours aux églises autocéphales orthodoxes contre les autorités turques par exemple. Les évêques de Géorgie et le Catholicos d'Arménie servent admirablement la politique russe de récriminations et réclamations, contre le gouvernement d'Ankara.

Que conclure de tout cela ? Que l'Eglise russe est un excellent instrument d'ordre politique aux mains du gouvernement communiste soviétique. Dans le Proche-Orient, ou dans les Balkans, l'épiscopat pravo-slave de Roumanie, de Yougoslavie et surtout de Bulgarie est le serviteur empressé des visées russes.

D'autre part, l'Eglise orthodoxe collabore avec l'Union soviétique, encore sur un autre terrain, et qui nous touche de beaucoup plus près : à savoir la persécution des Eglises catholiques grecques-unies, pour les pousser au schisme avec Rome. Les appels du patriarche Alexis ont eu ici un succès qui était à prévoir. En Galicie orientale, annexée maintenant au Soviet de l'Ukraine, et dans les autres provinces de l'ancienne Pologne, il ne reste plus officiellement qu'un petit nombre de prêtres et de laïques demeurés fidèles à Rome ! Le césaropapisme l'a emporté sur toute la ligne et des Grecs-unis, en masse, leurs pasteurs en tête, ont adhéré à l'Eglise qui a seule les faveurs de l'Etat.

Enfin, si l'on considère les relations de Moscou avec la papauté, il faut bien reconnaître qu'elles ne peuvent guère être pires ! Rome, le Vatican, est considéré à Moscou comme l'ennemi mortel. Dans la haine contre le pape, s'unissent tous les Russes, athées, communistes et orthodoxes, sans distinction. Lieb se permet de blâmer le Vatican. Il lui prête ce qu'il appelle l'impérialisme ecclésiastique (p. 343, 355). Il met donc tous les torts du côté de l'Eglise. Mais il feint de ne pas comprendre, ou peut-être ne comprend-il pas du tout la raison la plus profonde de l'antagonisme avant tout politique entre Rome et Moscou : à savoir que *le catholicisme n'admet pas la dépendance de l'Eglise à l'égard du pouvoir de l'Etat,* que l'Eglise repousse le *totalitarisme,* à moins que ce ne soit *celui de Dieu.* Il n'y a que pour Dieu, qu'il est permis et obligatoire de dire, avec le Christ : « Vous aimerez le Seigneur, votre Dieu, de toutes vos forces, de tout votre esprit, de toute votre âme, de tout votre cœur ! » Quant au pouvoir civil, cette autre parole du Christ reste inébranlable : « Rendez à César ce qui est à César *et à Dieu ce qui est à Dieu !* »

Enfin, il demeure qu'un accord entre le spiritualisme splendide du christianisme, qui met l'accent sur tout ce qui est éternel, et le communisme qui ne veut voir que le terrestre et le matériel et auquel on doit bien appliquer le beau mot de l'hymne liturgique :

Dum nil perenne cogitat
Seseque culpis illigat !

il reste, disons-nous qu'un tel accord est impensable.

Si donc la « démocratie russe » ou « démocratie des travailleurs », puisque l'on tient absolument à l'appeler ainsi, nous parle de rendre à l'homme sa dignité intangible, nous applaudissons de toutes nos forces. Mais nous ouvrons bien les yeux pour voir comment elle réalise ce programme.

Dignité de la personne humaine, sainteté du travail, respect de la famille, fécondité de l'union conjugale, harmonie sociale, éducation hardie et vivante des enfants, en tout cela, nous sommes prêts à collaborer. Mais, dès que nous sortons des mots et des phrases de propagande, nous nous apercevons que, sous les mêmes formules, nous ne mettons pas le même sens que les communistes. Ce qu'ils appellent affranchir, pour nous c'est asservir ! Car ils affranchissent de la loi divine, pour asservir aux lois humaines, aux passions humaines, aux instincts humains !

Confiance en la Russie ? Nous ne demandons pas mieux ! Mais la confiance se gagne et ne s'impose pas !

L. Cristiani.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Que faut-il penser d'un livre intitulé *Israël et les nations*, par Raymond Chasles ? Ce livre a été beaucoup lu dans ma région ; je l'ai parcouru moi-même et je me demande si les idées qu'il énonce sont en rapport avec la doctrine catholique.

R. — Ce livre appelle des réserves expresses, au point de vue scientifique comme au point de vue doctrinal. Il est très fâcheux qu'une semblable littérature soit diffusée dans le grand public. Car, en dépit de la mention « *pro manuscripto* » qui a été mise à sa page de garde, on trouve ce livre facilement un peu partout.

L'exégèse est une science. On n'a pas de droit de dire n'importe quoi à propos de textes qu'on accumule n'importe comment. La littérature apocalyptique, en particulier, est difficile ; or c'est celle où l'auteur se complaît. La prophétie des 70 semaines de Daniel constitue la trame principale du volume : le point d'aboutissement des 69 premières est, paraît-il, le 2 avril 30 ; quant à la 70e, qui concerne uniquement le peuple juif, on nous dit qu'elle est réservée pour la fin des temps. Alors aura lieu le rassemblement national d'Israël, qui commence déjà sous nos yeux. Nous vivons les débuts de la 70e semaine ! La fin du monde est proche ! M. Chasles est certainement mieux renseigné sur ce point que S. Paul.

La peinture du royaume juif de cette fin des temps retient longuement l'auteur. Jérusalem reconstruite, rayonnera dans le monde ; la longévité primitive sera rétablie ; tout le monde deviendra herbivore ; le désert de Syrie ruissellera d'eau. Sur ce dernier point, « il nous est possible, maintenant, de nous rendre compte des modalités futures de cette transformation », les forages pratiqués dans le désert syrien ayant détecté une immense nappe d'eau souterraine.

L'auteur reste donc fidèle à ce *millénarisme* qui avait déjà rendu suspect le livre de Madeleine Chasles *Celui qui revient* (Aubanel, 1936), encore qu'il essaie, par une exégèse subtile, d'échapper à la condamnation portée par le St-Office, le 21 juillet 1944, contre le Millénarisme mitigé.

Q. — Dans un livre intitulé : « *Magnifiques promesses révélées à Sainte Brigitte de Suède dans l'Eglise Saint-Paul à Rome et faveurs accordées à ceux qui réciteront ces oraisons approuvées par le Pape Pie IX,* » édité en français en 1905, je trouve des choses bien étranges. Les prières elles-mêmes sont belles. Mais on lit dans l'introduction qu'en disant ces 15 prières pendant un an on évitera tout accident, on délivrera 15 pécheurs, etc... Je serais tenté de voir là de pures superstitions ; mais le livre a l'*Imprimatur* d'un Ordinaire français. Que faut-il penser de tout cela ?

R. — Il s'agit là des quinze oraisons ou Prières sur la Passion attribuées depuis le XVe siècle à Sainte Brigitte, morte en 1373. Avec ces prières fut répandu un prologue qui fut pour beaucoup dans leur propagation à travers le monde chrétien. On y lisait que pendant la Passion, le Christ aurait reçu 5460 blessures corporelles. En récitant pour honorer ces plaies une fois par jour les 15 oraisons accompagnées d'autant de *Pater* et d'*Ave*, on arriverait, au bout d'un an, au chiffre de 5460, et chaque blessure aurait reçu un hommage spécial. Quiconque adopterait cette pratique recevrait des grâces insignes. Il obtiendrait ainsi, pour sa famille, que 15 personnes soient libérées du Purgatoire, que 15 pécheurs soient convertis, 15 justes confirmés en grâce. On recevrait soi-même des accroissements de perfection spirituelle, une connaissance distincte de tous ses péchés accompagnée de contrition parfaite ; on serait sûr de recevoir la sainte Eucharistie 15 jours avant de mourir et d'être admis au ciel, où le Christ lui-même et sa Mère viendraient introduire. Celui qui serait demeuré même pendant 30 ans en état de péché mortel, mais qui dirait, ou simplement prendrait la résolution de dire ces prières, obtiendrait la rémission de ses péchés, l'acquiescement de Jésus et de Marie à tout ce qu'il leur demanderait, la prolongation de sa vie et sa confirmation en sainteté. Quiconque aurait fait dire à d'autres ces 15 prières aurait un mérite équivalent à celui qu'il aurait eu s'il les avait récitées soi-même, avec une joie qui durerait éternellement. Dieu devait protéger contre le feu et l'eau les lieux où ces prières auraient été récitées.

Nous sommes, comme on le voit en pleine superstitution. Aussi la Congrégation de l'*Index*, par un décret du 30 juin 1671 a prohibé les quinze oraisons de sainte Brigitte si le prologue n'était pas supprimé : *nisi deleatur prologus*.

De toute évidence, c'est ce prologue qui est substantiellement reproduit dans l'introduction qui vous a choqué à bon droit. Nous ignorons s'il y a une approbation authentique de Pie IX aux 15 Oraisons ; sûrement il n'y en pas pour ce prologue. Si le livre qui vous est tombé entre les mains est encore en vente, nous vous engageons vivement à en écrire à l'Ordinaire qui a donné l'*Imprimatur*, dont la bonne foi aura été surprise ou dont l'information aura été déficiente. Si d'assez nombreux exemplaires de cet ouvrage se trouvaient dans votre région, vous feriez bien de signaler le fait à votre propre Ordinaire à qui il appartiendrait de juger s'il y a lieu de mettre en garde les fidèles contre ces superstitions condamnées par l'Eglise, par exemple en publiant à cet effet une note dans le Bulletin religieux du diocèse.

Q — Une religieuse se trouve à l'infirmerie pour anémie cérébrale. Repos absolu ; état sérieux. Cependant, elle se lève à l'occasion. Elle est normale.

Cette religieuse est-elle dans le cas du canon 523, et dans l'affirmative, pourrait-elle, « *valide ac licite* », être entendue dans sa cellule de malade ?

R. — La maladie grave dont il est question dans le c. 523 est celle qui, sans être mortelle, peut, par sa nature ou en raison des circonstances (âge, faiblesse, etc.), devenir facilement périlleuse ; ou même, celle qui sans présenter ce caractère alarmant, afflige beaucoup le sujet, l'affaiblit considérablement. Tel paraît bien être l'état qui nous est décrit. D'ailleurs l'interprétation de ce canon doit être assez large : dans le doute on doit favoriser la liberté de la religieuse ; et l'on se souviendra que l'Eglise supplée la juridiction « *in dubio facti probabili* ».

On peut donc, sans crainte, user ici des facilités données par le canon 523, aussi longtemps que l'entrée en convalescence n'est pas évidente. Aucune restriction de lieu n'est donnée dans ce canon (contrairement au cas du c. 522) : l'absolution donnée dans l'infirmerie ou même dans la cellule de la malade, sera donc valide ; elle sera licite si, comme il apparaît, la religieuse ne peut pratiquement pas se rendre au confessionnal habituel.

Ajoutons qu'une religieuse, *même non gravement malade, qui ne pourrait quitter sa cellule ou l'infirmerie pour se rendre au confessionnal habituel*, pourrait y recevoir validement et licitement l'absolution d'un prêtre (approuvé pour les femmes, par l'Ordinaire du lieu) auquel elle s'adresserait pour la tranquillité de sa conscience, conformément au c. 522.

En effet, la *Commission pour l'interprétation du Codex*, en sa réponse du 12 février 1935, a spécifié que le « lieu légitimement destiné à entendre les confessions des femmes » exigé par elle, en sa réponse du 28 décembre 1927, pour l'usage valide du c. 522, pouvait s'entendre au sens du c. 910. Or celui-ci permet de confesser les femmes pour raison d'infirmité ou de vraie nécessité en dehors du confessionnal. En d'autres termes, un prêtre sans pouvoir spécial, pourra entendre validement et licitement la confession d'une religieuse qui demande à se confesser pour la tranquillité de sa conscience, en tout endroit où un confesseur muni des pouvoirs spéciaux pourrait l'entendre licitement.

Q. — Puisque « aimer » se définit : *velle bonum alicui*, « haïr » doit se définir : *velle malum alicui*.

Or, les peuples en guerre veulent du mal à l'ennemi, souhaitent sa défaite, et cherchent à lui faire du mal par tous les moyens en leur pouvoir... C'est en vue d'un bien sans doute, mais il est difficile de dire que les aviateurs, les fantassins avec leurs grenades et les officiers qui commandent les tirs ne veulent pas du mal à ceux d'en face.

Comment alors expliquer la « guerre sans haine » ? Il semble qu'il y ait là une contradiction.

D'autre part, dans la situation actuelle, la guerre ne permet-elle pas

« ...ces haines vigoureuses
Que doit donner le vice aux âmes vertueuses »,
...et que doit provoquer le démon chez des chrétiens ?

R. — C'est la justice vindicative qui justifie la guerre, soit en raison du droit de légitime défense que possède la Société de se défendre et de protéger ses membres contre un injuste agresseur, soit en raison du droit de vindicte qui lui appartient contre tout malfaiteur et perturbateur de l'ordre public.

La justice vindicative est une vertu chrétienne très authentique : « Soucieux plus qu'aucun autre de la gloire de Dieu et du service des hommes, le chrétien doit être particulièrement énergique à repousser l'injustice et à s'opposer au triomphe du mal » (*Nouv. Rev. Theol.*, 1945, p. 323). S. Paul, qui a tant magnifié la charité, proclame que le prince porte l'épée, comme ministre de Dieu, pour tirer vengeance de celui qui a fait le mal et pour le punir (Rom., XIII, 4).

L'exercice de la justice vindicative suppose, inclut en quelque manière, la haine du mal et de l'injustice. Cette haine que l'on nomme souvent *haine d'abomination* n'est nullement blâmable, elle est louable au contraire ; elle armera du courage nécessaire le soldat défenseur d'une juste cause ; elle lui fera employer tous les moyens légitimes jugés indispensables pour la défense du bien public et pour triompher de l'obstination de l'adversaire. Et dans ce sens, on peut parler d'une « *haine vigoureuse que doit donner aux âmes vertueuses* », non pas le vice, mais la vertu elle-même.

Sans doute, cette haine du mal (moral) pourra porter celui qui en est animé à souhaiter et à faire un mal (physique) à son adversaire. L'aviateur en combat aérien, les fantassins avec leurs grenades, les officiers qui commandent le tir voudront la défaite, la mort même de ceux d'en face ; mais, du moins s'ils ne sont pas menés par d'autres sentiments étrangers à cette haine légitime, ils ne voudront pas le mal de leurs adversaires pour lui-même, mais uniquement pour le rétablissement de l'ordre, pour un plus grand bien ; et cela est licite pourvu que l'on n'emploie pas des moyens immoraux en eux-mêmes. Et que l'on ne dise pas qu'il y a, en cette distinction entre les deux manières de vouloir le mal de l'adversaire, une subtilité toute théorique : elle produit dans la pratique une manière d'agir toute différente, comme nous le verrons. Et l'esprit qui inspire l'une ou l'autre de ces manières n'est certes pas le même.

Il est facile de se rendre compte qu'une telle doctrine ne fait nullement échec au précepte divin du pardon des injures, et à la défense de rendre le mal pour le mal. Ce précepte et cette interdiction n'empêchent nullement de repousser la force par la force, quand la justice et la charité elle-même l'ordonnent. La charité n'est point faite pour amoindrir les exigences de la justice. Et c'est la charité que nous devons avoir pour nous-mêmes, pour nos frères lésés dans leurs droits et leurs intérêts légitimes, pour le bien spirituel de nos ennemis eux-mêmes, qui nous commande de faire sévir la justice contre eux. « Aimer ses ennemis en tant qu'ennemis est une chose mauvaise et qui répugne à la charité, écrit S. Thomas, car c'est aimer le mal en autrui » (S. Th., IIa-IIae, q. 25, a. 8).

Il peut être loisible à l'individu de céder à la force quand il est seul en cause ; cela peut être

même louable, parfois obligatoire ; des âmes élevées pourront rendre le bien pour le mal, sous l'inspiration de la grâce. Mais il n'en va pas ainsi quand il s'agit des intérêts d'autrui et, plus encore, du bien commun. Il y a pour ceux qui ont charge de ces intérêts majeurs, obligation stricte de les défendre. C'est encore S. Thomas qui dit très bien : « Le pardon des injures dont on est soi-même victime est un objet de perfection quand cette manière d'agir est utile au prochain ; mais tolérer les injustices commises à l'égard des autres est une imperfection ou même un vice, si l'on peut, sans trop d'inconvénients, résister au délinquant » (S. Th., II^{a}-II^{ae}, q. 188, a. 3, ad 1).

Mais le précepte du Seigneur « *Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent et priez pour ceux qui vous persécutent* » (Mt., v, 43-44) trouve son application quand il s'agit de la personne même des ennemis, de leur nature humaine, de leur qualité de frères en Dieu et dans le Christ, avec leur capacité de vie surnaturelle et de béatitude éternelle. Il défend *la haine d'inimitié* qui s'adresse à la personne, haine qui est toujours et intrinséquement mauvaise.

« Dans les adversaires qu'il combat, le juste belligérant continue de voir des créatures faites à l'image de Dieu, qui en dépit de leurs torts, restent pour lui un objet de respect et d'amour. Forcé d'employer contre eux la contrainte et la violence, il n'en usera que dans la stricte mesure que requiert la cause du droit qu'il a entrepris de défendre. Cette exigence de la morale a d'ailleurs reçu la sanction du droit des gens positif. L'article 22 du Règlement concernant les lois et usages de la guerre sur terre, adopté à la Haye en 1907, stipule en termes exprès que « les belligérants n'ont pas un droit illimité dans le choix des moyens de nuire à l'ennemi ». Ce principe a été unanimement accepté par tous les Etats présents ». (*Code international de l'Union internationale d'Etudes sociales*, art. 168).

Et le P. Noble écrit très justement : « Les défenses et même les sanctions de justice étant assurées, avant, pendant et après notre mise en garde, notre charité ne saurait oublier que tous les hommes, y compris nos ennemis, sont sous le rayonnement de l'amitié de Dieu, de ce Dieu, que, par hypothèse nous aimons » (*Somme théologique*, Edit. de la *Revue des Jeunes*. — *La charité*, t. II, note 20). — S. Augustin avait déjà mis en lumière cette doctrine dans sa lettre 138 à Marcellin :

« C'est dans la disposition du cœur qu'il faut toujours accomplir ces préceptes de patience, en sorte que la volonté ne se départe jamais de ces sentiments de charité qui font qu'on ne veut point rendre le mal pour le mal. Cela n'empêche pas que l'on fasse souffrir aux méchants bien des choses qui leur déplaisent, et qu'on les punisse par une sévérité charitable qui regarde ce qui leur est utile plutôt que ce qui leur plait... Si ces préceptes de Jésus-Christ s'observaient dans la République, on garderait la charité jusque dans la guerre et l'on ne voudrait vaincre que pour le bien même des vaincus et pour les ramener à la piété et à la justice... Car il est bon d'être vaincu quand par là on perd le moyen de mal faire. »

C'est à la lumière de cet enseignement lumineux, que le chrétien doit savoir penser et proclamer que la « *guerre* (et aussi l'après-guerre chez le vainqueur) *doit être sans haine* ». Il se gardera contre les déviations possibles de la justice vindicative qui, laissée à elle-même ou stimulée par la haine d'inimitié, risque de dépasser ses propres limites : « La notion de justice se développant essentiellement en fonction du prochain, ne peut acquérir un développement utilisable que si le sujet est relié à autrui par autre chose que sa propre défense, que s'il y est relié par l'amour » (De Greff).

Tout en comprenant que certains excès peuvent s'expliquer psychologiquement chez des hommes entraînés par le tourbillon de la guerre, tout en excusant même, en quelque mesure, au point de vue de la culpabilité subjective, les écarts de sentiments, de paroles, d'actions, inspirés par la vengeance chez ceux qui ont particulièrement souffert en leurs affections ou leurs biens, des procédés et des ignominies de l'ennemi, le chrétien gardera son jugement droit, sa volonté vertueuse en la protégeant contre les entrainements possibles de la sensibilité. « Qu'importe si pour le faire il faut s'opposer au courant général, heurter même des convictions qui se croient pures et justes ? Un chrétien ne peut être un suiveur. S'il voit son entourage aller à la dérive, il ne doit pas craindre de faire choc pour le retenir. » (*Nouv. Rev. Théol.*, 1945, p. 327).

Savoir allier ainsi la haine du mal et de l'injustice avec l'amour des personnes mêmes ennemies, n'est certes pas manquer de force ni de clairvoyance, comme parfois on l'a prétendu. Dominer ses instincts de vengeance n'est pas le fait d'une âme sans vigueur. Et ce n'est pas la charité, pourvu qu'elle soit accompagnée de la prudence nécessaire, mais c'est la haine, qui risque de compromettre la paix et l'avenir d'une nation. L'instinct chrétien de notre peuple l'a bien compris quand naguère, dans l'immense majorité de la Presse française et de l'Assemblée Constituante, on protestait avec indignation contre le panégyrique de la haine « forte et clairvoyante » fait par des députés communistes.

Illustrons toute cette doctrine, en reproduisant l'épisode suivant tiré des annales du maquis français, rapporté par le *Témoignage Chrétien* du 23 mars 1945 :

Cinq cent maquisards s'étaient rassemblés sur le plateau de Glières (Haute-Savoie). Ils étaient commandés par le lieutenant Morel, qui devait plus tard tomber au combat. Un jour on lui amène un de ses hommes : ce malheureux avait trahi ses compagnons. Au terme d'une longue délibération, on décida la condamnation à mort. Alors, après avoir fait son devoir d'officier responsable de ses réfractaires, le lieutenant se retrouva devant un homme qui allait mourir. Il se comporta en chrétien. Il voulut que le coupable, qu'il aimait encore comme n'importe lequel de ses hommes, ne manquât pas son salut après avoir manqué sa vie. Il passa la nuit auprès de lui, comme l'aurait fait un prêtre, pour le préparer à mourir. Au poteau d'exécution, il l'embrassa et, après lui, tous ses officiers. Le coupable reconnut ses fautes et en demanda pardon : autant il avait été lâche la veille pendant l'interrogatoire, autant il sut mourir d'une façon magnifique. Alors le lieutenant rentra dans son P. C. et il pleura.

Et le P. Clément Mertens qui cite cet épisode dans l'article de la *Nouvelle Revue Théologique* (1945, p. 332) auquel nous avons déjà fait quelques emprunts, conclut :

« De pareils traits sont la gloire du christianisme qui a su nous apprendre à unir la force et la fermeté d'âme à la plus grande délicatesse. Idéal difficile à réaliser,

mais qui mène l'homme à des hauteurs splendides dont il garde toujours en lui le désir. Il y a plus de grandeur à tenir une ligne de faîte qu'à se laisser rouler sur un des versants qu'elle unit et domine. Le christianisme ne s'est jamais donné comme une doctrine de facilité et d'abandon à nos instincts brutaux. Il prétend, au contraire, mener les hommes par les lignes de faîte, parce que c'est là qu'on s'approche le plus de Dieu ».

Q. — Qu'en est-il, à votre avis, du sort des enfants morts sans baptême ? La théologie, enseignée dans nos séminaires, suivant en cela la doctrine des Pères et les décisions des conciles, affirme qu'ils sont exclus du ciel et vont aux limbes.

Mais toute différente est l'opinion de certains prêtres qui prétendent ne pas « s'encroûter » dans des connaissances acquises sur les bancs des séminaires ; ils déclarent qu'il n'en est rien et que les limbes n'existent pas. Pour eux, les enfants de parents catholiques font déjà partie de l'Eglise même dans le sein de leurs mères ; aussi, s'ils meurent sans le baptême d'eau, ils vont au ciel. Les enfants des non-catholiques font également partie de l'Eglise *in voto* ; privés de baptême, ils ne sont pas pour autant exclus du ciel. Pour les uns et pour les autres il existe, paraît-il, un certain « baptême de désir », désiré par l'Eglise et cela suffit pour leur salut ! — Alors le baptême d'eau deviendrait inutile ? Est-ce bien vrai ?

R. — Nous avons déjà maintes fois répondu à des questions concernant l'existence des limbes. Voyez : 1928, p. 549-552 ; 1931, p. 497-512 ; 1935, p. 364-365, cf. p. 386-387 ; p. 660-663 ; 1936, p. 792-793 ; 1937, p. 312-314 ; 1938, p. 657-662. Et nous avons conscience d'avoir examiné le problème sous toutes ses faces, avec toutes les difficultés qu'il comporte et la solution de ces difficultés. La conclusion de ces multiples études, comme celle du magistral article de S. Ex. Mgr Gaudel (Dict. de théol. cath., art. *Limbes*), c'est que la croyance aux limbes, sans être article de foi, s'impose cependant, sous peine de péché grave de témérité, à l'adhésion des catholiques. — A plus forte raison à celle des prêtres à qui la théologie a été enseignée au Séminaire pour former leur esprit à la saine doctrine. Nous voulons espérer que le cas signalé par notre correspondant est tout à fait exceptionnel. Des déclarations de ce genre doivent être signalées à l'Ordinaire.

Sur la nécessité du baptême pour la justification des enfants, voyez notre article de 1931, p. 498-503. La suite de l'article réfute les objections des thèses adverses. Quant à supposer qu'un « désir » de l'Eglise peut être l'équivalent d'un baptême de désir, c'est pure chimère. A ce compte, la volonté salvifique universelle de Dieu devrait ouvrir toutes grandes les portes du paradis aux pires mécréants.

Q. — C'est la mode des innovations en matière de liturgie, notamment par l'établissement de textes en langue vulgaire. Il me semble qu'après 20 siècles de christianisme il y a là une exagération, et que le résultat en est maigre. La foi n'y gagne guère. Qu'en pense l'*Ami ?*

R. — Un certain nombre de confrères nous posent des questions analogues. Ils trouveront un premier élément de réponse dans les lignes suivantes. Nous les empruntons au *Bulletin Religieux* de Montauban (qui paraît sous le patronage de Mgr Théas) et nous en citons le texte d'après le *Bulletin de l'Œuvre de saint François de Sales*.

« *La Messe, question de foi.* — La Messe face au peuple, la récitation des prières, de quelques-unes du moins, en langue vulgaire, la réforme sérieuse de la liturgie, ne sont pas de vraies solutions au problème de l'assistance à la Messe.

Il ne faut pas ignorer le vrai problème. La Messe n'est pas une leçon de choses, ni un jeu scénique, ni une parade spectaculaire. On peut bien varier le décor, modifier la présentation extérieure, monologuer ou dialoguer le commentaire : la Messe restera toujours un *acte sacrifical*, l'action du Christ-Rédempteur s'offrant pour nous et de ce fait accompagnée d'un certain mystère. Ce qui ne se voit pas et ne s'entend pas reste toujours le principal.

Et donc la Messe est avant tout une question de foi. Il faut redonner au monde laïcisé le sens des choses de Dieu, le sens du sacré et du surnaturel qu'il a perdu de vue, le sens de nos devoirs envers Dieu, de la louange en particulier, et lui montrer comment ce devoir est accompli magnifiquement à la Messe par le Christ, et par nous-mêmes dans une solidarité parfaite avec lui.

Beaucoup d'anciens ne savaient ni lire, ni écrire, et pourtant ils s'unissaient à la Messe, ils la vivaient intensément parce que leur foi était totale et que leur sens surnaturel n'était pas émoussé.

Lorsque les chrétiens auront retrouvé le sens du surnaturel, ils auront de ce fait le sens de la Messe et ils se prêteront volontiers à l'accomplissement du devoir dominical dont ils comprendront la signification. »

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

Daniel CONSIDINE, S. J. — **Paroles d'encouragement,** *première, deuxième et troisième séries,* traduit de l'anglais par G. de Vaulx de Champion. — In-8 de 184 p. — Museum Lessianum, section ascétique et mystique n° 34. Bruxelles, l'Edition Universelle et Paris, Desclée de Brouwer.

Ces *paroles d'encouragement*, parues d'abord en plusieurs volumes, sont extraites des lettres, instructions et conférences du P. Considine. Elles représentent les traits essentiels de la direction pratiquée par l'auteur auquel s'adressaient de préférence les âmes par trop anxieuses dans la recherche du divin Maître. Il leur recommande moins d'examens, moins de reproches, plus de regards directs vers Dieu. Il les rassure si elles sont incapables de multiples austérités corporelles et leur enseigne l'austérité qu'elles doivent pratiquer : supporter leurs dépressions, leurs tristesses, leurs sautes d'humeur, et ne pas en occuper le prochain. Il les guide vers la générosité, la liberté d'esprit.

Ces courts chapitres, d'un style très simple, direct, sont à conseiller aux âmes tourmentées, à celles qui souffrent de ne pouvoir dominer leurs nerfs, qui s'embarrassent dans les détails d'une vie spirituelle étriquée, et dont l'élan vers Dieu a besoin d'être stimulé. On ne s'étonnera pas de trouver presque à chaque page de ce volume écrit par un Anglais, des traits d'« humour » capables de dérouter certains lecteurs français, mais qui pour d'autres seront, au contraire, un des charmes de ce livre.